

Rapport du jury du Département de sciences sociales, parcours « Droit »

1. Le dossier d'admissibilité

Le parcours Droit a reçu 17 candidatures. Bien que ces candidatures aient été globalement excellentes, le parcours estime qu'une meilleure visibilité dans les facultés de Droit françaises permettrait à ce chiffre d'augmenter, et les dossiers reçus de provenir d'universités mieux réparties sur le territoire. Le parcours Droit va travailler à mieux faire connaître son cursus, en particulier au-delà de l'Île-de-France.

Chaque dossier a fait l'objet d'une évaluation par chacun des trois membres du jury « Droit ». Les principaux critères d'évaluation ont été la qualité du parcours scolaire, le ou les enseignements et spécialités suivis, la pertinence du projet de scolarité à l'ENS-PSL et surtout la qualité du projet de recherche.

À l'issue de cette première sélection, 11 candidat-e-s en Droit (4 femmes et 7 hommes) ont été retenu-e-s. L'ensemble de ces admissibles a été entendu par le jury « Droit ». Le jury a été très satisfait des dossiers et surtout des six candidat-e-s finalement retenu-e-s. Ceux-ci/celles-ci sont en grande partie des candidat-e-s provinciaux venu-e-s à Paris pour tout ou partie de leurs études. Contrairement aux années précédentes, le nombre de candidat-e-s boursier-e-s retenu-e-s est limité (1 sur 6), bien que le jury ait été attentif à cette difficulté. Comme l'année dernière mais plutôt à rebours des années précédentes, les bons dossiers de candidates étaient moins nombreux que les bons dossiers de candidats. Le parcours droit encourage donc les candidates à déposer des dossiers. Les sujets des projets de recherche des candidat-e-s retenu-e-s étaient variés : éclairage public et maintien de l'ordre ; convention judiciaire d'intérêt public ; genre et droit pénal ; enseignement transsystemique du droit ; techniques d'interprétation de la haute cour constitutionnelle égyptienne ; recul progressif du principe de collégialité en droit administratif français.

2. Les épreuves d'admission

L'épreuve écrite a été d'une durée de trois heures. Elle a consisté à inviter les candidat-e-s à faire retour sur leur projet à partir d'un texte relatif à l'épistémologie juridique. Comme les étudiant-e-s retenu-e-s en ont fait part à l'équipe enseignante, l'épreuve écrite a dérouté certain-e-s candidat-e-s. Une réflexion est menée sur la forme qu'elle devra prendre l'année prochaine, et sur le type de texte qui sera soumis.

L'épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, a consisté en une présentation de cinq minutes au cours de laquelle les candidat-e-s exposaient les grandes lignes de leur candidature devant l'ensemble du jury. Cette présentation était suivie d'un entretien de quinze minutes. Les questions du jury ont notamment porté sur le parcours du candidat, le projet de recherche – y compris sa bibliographie – et le projet de scolarité à l'ENS-PSL (enseignements de sciences sociales, enseignements dans les autres départements et participation à la vie de l'ENS-PSL).

A l'issue de ces deux épreuves, le jury « Droit » a retenu 6 candidat-e-s (2 femmes et 4 hommes). Ces propositions ont toutes été validées lors du jury d'admission de l'École.

3. Parcours Sciences du politique et du gouvernement

Nous rappelons que, comme décidé en 2021, les candidat-e-s intéressé-e-s par le Parcours Sciences du politique et du gouvernement (ex-« Parcours Politiques Publiques ») doivent se présenter, ou en économie, ou en Droit, ou en sociologie-science politique-anthropologie.